

Monsieur Christian PIGNOL
Commissaire enquêteur
Mairie de Les Déserts
La Combe
73 230 Les Déserts

Chambéry, le 31 janvier 2020

**AVIS DE FNE SAVOIE A L'ENQUETE PUBLIQUE
(DU 23 DECEMBRE 2019 AU 31 JANVIER 2020 INCLUS)
CONCERNANT LE PROJET DE RETENUE D'ALTITUDE DE LA FECLAZ – LES DESERTS**

L'avis de **FNE Savoie** est **défavorable** pour les raisons qui suivent.

FABRICATION ET CONSERVATION DE LA NEIGE PRODUITE (viabilité des aménagements)

Pages 137 à 147 du dossier

Le dossier mis à l'enquête publique ne définit pas l'épaisseur du manteau neigeux suffisant pour la pratique du ski pendant au moins 100 jours par saison.

Le dossier présente les conditions nécessaires pour produire de la neige dite de culture. Les températures, l'humidité de l'air, le vent sont des facteurs qui entrent en compte pour préciser la possibilité ou non de « faire » de la neige.

Mais l'étude ne prend en compte que le facteur température pour dresser des projections sur la possibilité de produire de la neige.

Deux méthodes sont présentées pour justifier la production de neige.

- La première se base sur l'étude du nombre de « crêneaux de froid » disponible par saison hivernale.
- La deuxième (Mayer et Steiger) part des températures pour évaluer la production des enneigements et prend en compte la perte de neige par fonte due à un réchauffement.

Seule la première méthode est utilisée dans l'étude mise à l'enquête. Il semble nécessaire que les résultats obtenus par la deuxième méthode soient présentés.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la possibilité, pour la période 2020-2050, d'une fabrication de neige.

REMPLISSAGE DE LA RETENUE (ressource en eau)

La retenue prévue a une capacité de 25 000 m³.

Le besoin en eau est de l'ordre de 30 000 m³ auquel s'ajoute 2 000 et 4 000 m³ partis en évaporation. Le remplissage (25 000 m³) en hautes eaux (mars-avril) ne semble pas poser de problèmes.

Par contre comment réapprovisionner la retenue après utilisation en novembre-décembre de l'eau stockée, alors que les débits de décembre à février sont bas (pages 14-15 du dossier).

France Nature Environnement Savoie

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie

Les besoins en rechargement sont de l'ordre de 7 000 à 9 000 m³ (5 000 m³ pour arriver aux 30 000 m³ nécessaires et pertes dues à l'évaporation).

Rappelons que l'étude CISALB, pour la période 2010-2013, précise page 54, « le bassin versant de la Leysse amont est en équilibre précaire : les prélèvements actuels [...] sont supérieurs aux volumes prélevables ».

COMPENSATION AGRICOLE

Elle est avancée dans le dossier et son coût est chiffré (page 201) à 36 170 euros mais elle n'est pas précisée.

Les maîtres d'ouvrage sont invités, actuellement, à mettre en œuvre, sur le terrain, les compensations même avant le début de réalisation du projet lui-même. Ce n'est pas le cas à la Féclaz.

RISQUE DE CONTAMINATION BACTERIENNE (problème sanitaire)

Un avis de l'ARS sur les risques de contamination par les eaux de la retenue même traitées au UV serait utile. Le traitement aux UV n'a pas empêché de déclarer l'eau pompée inapte à la consommation en 2016.

De même les conséquences de la création de la retenue sur le captage de l'Empereur situé en aval, seraient à préciser.

REVERSIBILITE DES EQUIPEMENTS

Si la possibilité de fabriquer de la neige n'existe plus à partir de (date difficile à prévoir 2040, 2050 ?), quel sera l'utilisation de l'équipement (pompage, retenue) ?

Le dossier mis à l'enquête se limite à la présentation d'un projet de création d'une retenue de 25 000 m³.

Il serait judicieux :

- D'examiner, préalablement à la présentation de ce projet, les objectifs à privilégier sur le plateau de la Féclaz : diversification des activités touristiques, agriculture dans le contexte de réchauffement climatique ?
Il s'agit d'une réflexion préalable au lancement d'un projet localisé et cette réflexion concernent directement les habitants locaux.
- D'indiquer pourquoi l'emplacement de la retenue a été choisi

Pour FNE Savoie,
André COLLAS

